

QUEL CADRE D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE APRES LA
CONSTRUCTION DES BARRAGES SUR LE FLEUVE SENEGAL

◇◇◇◇◇◇◇◇

Avant de faire des propositions concrètes concernant le cadre des aménagements après la construction des barrages, nous examinerons la logique de l'aménagement Toucouleur traditionnel dans le cadre de l'unité territoriale minimale ou Leydi. Ensuite nous essaierons de faire un bilan de la situation actuelle. Enfin nous nous interrogerons sur la logique des aménagements potentiels proposés aussi bien par les sociétés de développement que par l'OMVS.

1. LOGIQUE DE L'AMENAGEMENT TRADITIONNEL DES HAALPULAAR DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

Comme dans le Delta intérieur du Niger, au Masina (actuel Mali), l'espace agricole, halieutique et pastoral s'appelle le Leydi. Dans les deux cas, aux abords du Sénégal et du Niger des Peuls semi-sédentaires dominant des populations qui exploitent des zones inondées annuellement par les crues. Alors que le Leydi du Masina a été décrit depuis longtemps par J. Gallais (1967) ou A. Hampaté BA et J. Daget (1962 - Réédition 1984), à tel point qu'il sert de base à l'instauration de modernes Unités Agro-Pastorales (U.A.P.), il n'en est pas de même dans la Vallée du Sénégal où ce type d'organisation socio-économique et politique n'a été ni décrit ni utilisé dans les études préalables aux futurs aménagements. Essayons, avant de passer aux propositions concrètes, de dégager les principes d'organisation du village ainsi que du territoire (finage) agricole : du Leydi. En effet, ce sont ces principes qui doivent, selon nous, servir de guide pour l'aménageur. Les propositions seront donc la synthèse des projets de développement d'une part et des principes d'organisation sociale ou spatiale dégagés par l'analyse que nous venons d'effectuer.

1.1 Principes d'organisation du terroir :

La complexité de l'organisation sociale toucouleur provient du fait qu'elle comporte en quelque sorte quatre "sociétés" pratiquant des activités primaires ou fonctionnelles distinctes correspondant aux quatre groupes statutaires "libres" ou "nobles" :

- les cubballo ou pêcheurs ,
- les ceddo ou anciens "guerriers" pratiquant l'agriculture,
- les tooroodo ou agriculteurs musulmans parmi lesquels se recrutaient auparavant exclusivement les "marabouts",
- les pullo, éleveurs transhumants dans le Jeeri (terres cultivées sans pluie) ou bien semi-sédentaires à proximité du Fleuve Sénégal.

Nous respectons les règles officielles de transcriptions des langues nationales au Sénégal. Les noms propres et communs ne sont mentionnés qu'au singulier, dans un souci de simplification.

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote: **BA4588** Ex: 1

Fonds Documentaire ORSTOM



010014588

Les lignages parmi lesquels sont élus les chefs de terres -Jom Leydi- et/ou les chefs de villages -Jom Wuro- appartiennent exclusivement à l'un des quatre groupes statutaires libres que nous venons de mentionner.

D'autre part chacune de ces "sociétés" est stratifiée en trois sous groupes : les libres, les artisans castés (comprenant les laudateurs) et les esclaves. On retrouve cette stratification à l'intérieur de chaque "société".

Examinons tout d'abord le fonctionnement du Leydi au niveau uniquement des "libres" pratiquant des activités distinctes qui déterminent des "genres de vie" (mobilité, résidence...) spécifiques à chaque groupe. Prenons comme seul exemple de cette "morphologie sociale" compliquée les déplacements de populations qui peuvent intervenir autour d'une cuvette de décrue (Kolangal) à l'intérieur du Waal (superficies inondées par la crue et cultivées en décrue).

- Les pêcheurs cuballo lors de la montée des eaux entrent dans les marigots affluents pour capturer les poissons qui nagent en direction des cuvettes inondées, car celles-ci constituent leurs lieux de ponte favoris. Les pêcheurs organisent ensuite des campements de pêche établis sur les bourrelets de berges ou sur les petits monticules (toggène) jamais inondés. Malgré la force du courant qui quelquefois empêche l'utilisation des engins de pêche les plus productifs (comme la senne de plage, gubbol) et bien que le poisson ne soit pas très abondant on peut dire que les pêcheurs occupent la plaine inondée durant la saison humide. Ils se retirent au rythme de la décrue en installant des derniers barrages sur les marigots défluent.
- Les agriculteurs (ceddo ou toorodo), eux attendent la décrue et plus particulièrement la formation d'une croûte dure à la surface des terres hollalde pour pouvoir semer sans s'enfoncer dans le sol et cultiver ces terrains en décrue en saison sèche en profitant de l'humidité emmagasinée dans le sol lors de l'inondation des Kolangal. Une des limites de cette culture de "contre saison" c'est la protection contre les prédateurs animaux, principalement les oiseaux ou les criquets mais aussi les bovins des éleveurs Peuls. Contre les dégâts animaux les Haalpulaar pratiquent une sorte d'intégration de l'élevage au Leydi. Construisant une clôture en épineux ou utilisant la barrière naturelle que constitue l'eau des marigots qui peuvent isoler des fractions de terrains de Waal (ainsi en est-il du marigot de la Doué), ils empêchent les animaux d'entrer dans la Kolangal tout en exportant les sorghos qui n'arriveront pas à maturité comme fourrage pour le bétail.
- Ce n'est donc qu'après la récolte du Waal que les éleveurs pullo pourront faire pénétrer le bétail dans le Kolangal à l'époque de la saison sèche chaude où les pâturages du Jeeri sont presque réduits à néant, alors qu'en saison humide ils sont disséminés dans cette dernière zone.

On voit ainsi qu'il y a une sorte de substitution des trois populations sur le même Kolangal tout au long de l'année. C'est

l'association de ces trois populations qui explique à la fois la complexité de la composition du Leydi et la nécessité de pouvoirs diversifiés qui puissent organiser pacifiquement les déplacements de ces populations.

L'enquête socio-économique effectuée par la MISOES il y a vingt ans (Boutillier et all. 1962, p. 211) avait saisi l'importance de ces relations de complémentarité au niveau des échanges des produits de subsistance (mil/lait/poisson) sous forme de troc : "dans la plupart des cas, au strict point de vue de la subsistance, l'unité économique comprend 500 à 1 000 habitants, un village Torodo ou Tiedo comprenant quelques concessions d'artisans, un quartier ou village Thiouballo, un ou deux campements Peuls dans les proches environs". En effet, le gros village sédentaire (Saare) comprend souvent un "cubballo" (quartier ou village séparé des pêcheurs et se trouve à proximité de hameaux Peuls: c'est entre ces trois types de communautés que se tissent les relations de vicinalité Koddigal qui organisent le Leydi.

Quel est maintenant le mode de fonctionnement du Leydi au niveau des trois strates sociales qui composent en outre cette unité territoriale. On vient de parler des "libres" : quelles sont les relations qu'ils entretiennent aussi bien avec les artisans castés et laudateurs, qu'avec les anciens esclaves ?

Dans la mesure où il n'existe ni travaux hydrauliques ni restitution de la fertilité par le travail humain, c'est l'organisation sociale hiérarchique utilisant les potentialités de la crue qui pallie à l'absence de maîtrise techno-économique de la nature. Le dispositif d'appropriation des terres de décrue peut se résumer très schématiquement de la façon suivante (voir Schmitz, 1980) :

- les lignages où se recrutent le Jom Leydi occupent les terres basses du Waalö, celles qui sont le plus régulièrement inondées ;
- les terres hautes rarement inondées sont laissées aux groupes statutaires défavorisés : électeurs du Jom Leydi et étrangers parmi les "libres", artisans castés et laudateurs, enfin anciens esclaves.

On retrouve cette même opposition à un niveau plus général dans celle du Waalö et du Jeeri : alors que les terres de Waalö sont strictement appropriées suivant le dicton toucouleur "Pas de terres sans Jom Leydi" ; la majeure partie du Jeeri ne fait pas l'objet d'une telle appropriation. Aussi le Jeeri est-il le lieu d'une sorte d'inversion sociale : ce sont à nouveau les catégories les plus défavorisées qui le cultivent, en tous cas dans la région de Podor où nous avons effectué une monographie autour des villages de Meri, Mbumba, Cubalel (arrondissement Kaskas). Avec la disparition de la culture de Jeeri consécutive à la sécheresse, ce sont les petits périmètres irrigués (P.IV.) qui se substituent aux cultures de Jeeri comme lieu de l'inversion de la structure hiérarchique toucouleur. Ainsi, à Mbumba, ce sont les anciens Maccube (anciens captifs pour la plupart affranchis) qui sont majoritaires dans les P.IV. de ce village.

Ainsi dans les deux cas, aussi bien à l'intérieur du Waalö en ce qui concerne une cuvette de décrue, qu'entre Waalö et Jeeri (ou

maintenant PIV) d'un Leydi, le système social s'inverse suivant un dispositif topographique simple, en passant du centre à la périphérie. Cette complémentarité assure une stabilité relative au niveau politique local.

1.2 Principes d'organisation des villages :

L'organisation villageoise toucouleur repose également sur des principes similaires : c'est au Nord-Est (à Mbumba) ou au Sud-Est (à Meri) que se situe le centre politique du village, point de départ d'une expansion par création de nouvelles habitations dans la direction opposée au Sud-Ouest à Mbumba, au Nord-Ouest à Meri. Plutôt que centre du village, il voudrait mieux parler de noyau ou de "nucleus" puisque le noyau est justement excentré dans le village. C'est dans ce noyau que sont repérables les coupures de castés ou de groupes statutaires d'une part et à l'intérieur du quartier occupé par la même groupe statutaire, les coupures lignagères. On passe ainsi du Leñol (ou groupe statutaire suivant Y. Wanc) au Yettore (nom d'honneur ou patronyme), puis aux segments de lignage primaire (Duudu : case), secondaire (Galle : concession ou enclos), puis tertiaire (Foyre : foyer) tous définis patrilinéairement, c'est-à-dire de père à fils. Si l'on prend l'exemple du village de Meri, on remarque en effet que le grand lignage où se recrute le Jom Leydi qui porte le titre d'Ardo est bien situé au Sud-Est mais que les segments de lignage primaires ou Cuudi (pluriel de Suudu) s'échelonnent selon un principe de séniorité sur l'axe opposé Nord-Est/Sud-Est : Suudu Dikki (qui vient de Dikko et signifie l'ainé) est situé au Nord-Est tandis que Suudu Gaabaale et Amar s'échelonnent vers le Sud-Ouest.

Par contre, au Nord-Ouest du village, on rencontre tout d'abord les électeurs de l'Ardo, c'est-à-dire les Jallo et les Ba puis les artisans castés ou laudateurs et enfin les captifs. Enfin à la périphérie du village, toujours dans la même direction Nord-Ouest, sont situés les nouvelles habitations provenant du noyau historique du village : là on ne rencontre plus d'habitations homogènes du point de vue statutaire ou lignager : une maison habitée par un So côtoie celle d'un Jallo, un ancien captif est voisin d'un libre.

On observe donc une inversion du dispositif de peuplement du village obéissant à une séparation de ses constituants au centre tandis que prédomine leur combinaison à la périphérie. Ainsi à l'intérieur d'un espace villageois restreint, on change ainsi de principe d'organisation sociale : on passe de la société lignagère à la cité territorialisée.

1.3 Conséquences

Cette inversion et cette complémentarité que l'on observe à la fois dans l'organisation du village, ainsi que dans celle du terroir permet de dire qu'il s'agit de deux réalisations d'un même principe et qu'on a à faire à une structure. La distance entre l'organisation centrale et son inversion à la périphérie permet de déterminer l'amplitude spatiale de cette structure : il s'agit d'une amplitude très faible puisqu'un Leydi regroupe quelques cuvettes de décrue où vont cultiver les habitants d'un gros villages à voca-

tion agricole, un quartier ou petit village situé au bord du fleuve où vivent des pêcheurs, enfin les hameaux des pasteurs Peuls qui s'égrenent le long des pistes de transhumance des bovins situées transversalement par rapport au fleuve et pénétrant dans le Jeeri jusqu'à 50 ou 100 Km.

Traditionnellement, les familles de ces trois types de villages ou de hameaux échangeaient leurs produits (sorgho de décrue/lait/poissons frais) non pas sur la place du marché mais à l'intérieur des maisons de leurs "amis" appartenant à un autre groupe statutaire libre et pratiquant une autre activité primaire dominante : ainsi un toorodo agriculteur entretient des relations à la fois d'hospitalité et d'échange des produits avec un cuballo (pêcheur) et un pullo (éleveur) : la femme de l'agriculteur troque une mesure de sorgho contre un poisson tandis qu'elle commercialise le lait de son amie Peule venue chercher de l'eau au fleuve. Ce système des relations symbiotiques semble être encore très vivace dans la région de Matam où les conditions naturelles sont plus clémentes comme le confirme certaines enquêtes récentes.

Le Jom Leydi ou le Jom Wuro avaient pour tâche principale d'assurer l'intégration des trois activités primaires ainsi que la co-existence pacifique des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs.

A l'inverse de la société Wolof où agriculture et élevage sont distincts puisque cette dernière activité est pratiquée par les éleveurs Peuls, ce qui conduit à des rapports antagoniques entre ces deux ethnies, ou même de la société Serer où l'intégration agriculture/élevage s'opère au niveau de la maison ou de l'exploitation agricole, c'est au niveau du petit territoire ou Leydi articulant plusieurs groupes statutaires distincts que les Toucouleur combinent les grandes activités primaires.

Cette articulation de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche est observable à partir de l'observation de la rotation des trois groupes statutaires qui occupent successivement pendant un cycle annuel la même cuvette de décrue comme on l'a vu plus haut.

Cette permutation des trois groupes statutaires en un même lieu donnait lieu à une sorte de micro-mobilité saisonnière et surtout est la condition du pouvoir Jom Leydi : c'est lui que déclenche l' "ouverture", c'est-à-dire le début de telle ou telle activité, c'est lui qui décide de la date du semis des agriculteurs, c'est lui qui déclenche la pénétration des troupeaux dans les cuvettes...

On comprend dès lors qu'aucun pouvoir véritablement centralisé n'ait pu dominer durablement la vallée alluviale du fleuve Sénégal, dans la mesure où la régulation d'un tel système socio-économique ne peut se faire qu'au niveau local : le retrait des eaux n'a pas lieu à la même date à Semmé ou à Guédé.

Retenons les trois idées-forces de cette présentation :

- Absence d'aménagements hydro-agricoles,
- Aussi pour pallier aux irrégularités de la pluie et de la crue, l'organisation sociale hiérarchique obéit à un principe d'inver-

sion quand on passe du centre à la périphérie aussi bien du terroir que du village.

- La complémentarité des trois activités primaires s'effectue dans le cadre restreint du Leydi et obéit à un système de régulation localisé dont l'agent est le Jom Leydi.

2. BILAN DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ACTUELLE

Nous allons examiner rapidement la dégradation de ce système socio-économique, sans nous attacher à en déceler les causes, pour comprendre la logique des futurs aménagements. De façon commode, nous partirons de la division en activités primaires, secondaires, et tertiaires qui a le mérite d'être connue de tous.

2.1. Secteur primaire

Le secteur primaire se caractérise grossièrement par deux phénomènes : une très large émigration qui s'accélère à partir des années 60 ainsi que depuis la sécheresse. A l'inverse au niveau alimentaire régional, on assiste à une supplémentation de la ration alimentaire par des produits importés de zones situées hors du fleuve : le riz, le sucre ou le blé se substituent au mil et au sorgho, le lait en poudre remplace le lait frais des éleveurs et le poisson marin remplace le poisson du fleuve.

2.2 Secteur secondaire

Le secteur secondaire, c'est-à-dire les activités artisanales, ont été également affectées par l'émigration mais également par des processus de reconversions : les forgerons deviennent bijoutiers en ville, les anciens captifs vont tisser à Dakar.

2.3 Secteur tertiaire

Enfin le secteur tertiaire, disons pour simplifier la santé et l'éducation, sont voués depuis encore plus longtemps à un processus de redoublement des institutions traditionnelles par celles dites modernes : l'école Tubab remplace l'école coranique tandis que le dispensaire ou maintenant l'hôpital visent à remplacer le Ceerno ou le Mocoowo, le marabout ou le guérisseur. Il en est de même au niveau politique avec justement l'instauration des Communautés Rurales comme nouveau cadre de la structure territoriale.

3. LES PROJETS D'AMENAGEMENTS ACTUELS

3.1. Insuffisance du projet

Les objectifs des aménagements hydro-agricoles vont être de lutter contre la dégradation que nous venons de décrire succinctement : il s'agit de lutter contre l'émigration en redonnant du travail aux paysans éleveurs et pêcheurs, et d'autre part de diminuer l'importation de produits étrangers à la zone en produisant sur place essentiellement des denrées agricoles.

La logique des moyens mis en oeuvre pour atteindre ces deux objectifs semble obéir à deux principes :

- a) Substituer à l'absence totale d'aménagement ou de maîtrise technico-économique la maîtrise totale du milieu :

- agriculture : ce qu'on appelle les aménagements hydrauliques tertiaires sont justement ceux qui supposent la maîtrise totale de l'eau : on substitue ainsi à la crue naturelle des pompes utilisant des énergies fossiles importées pour amener l'eau et des engrais chimiques pour restaurer la fertilité des sols ;
- pêche : avec la disparition de la crue lors de la régulation du débit à 300 m³/sec à la hauteur de Bakel, les poissons ne peuvent plus se reproduire dans la plaine inondée et profiter ainsi des résidus de l'agriculture et de l'élevage qui servent également à leur croissance. La seule solution alternative, c'est donc la pisciculture qui là encore suppose la maîtrise des conditions de reproduction des alevins et de croissance des juvéniles ;
- élevage : l'accès au fleuve étant rendu plus difficile à cause des aménagements hydro-agricoles, les forages se substitueraient aux rampes d'accès au fleuve (Tufunde) de même que l'agriculture fourragère permettrait de nourrir le bétail.

Lorsque les barrages seront construits, cette maîtrise totale des diverses productions suppose l'importation permanente et onéreuse de l'énergie nécessaire aux diverses machines qui assureront cette maîtrise. A terme, c'est donc l'importation de machines et d'énergie qui se substituera à l'émigration, c'est-à-dire à l'exportation des hommes et à l'importation des produits alimentaires.

b) Substituer à l'organisation décentralisée des Leydi une gestion centralisée des terres irriguées :

- Les institutions chargées de gérer les périmètres rizicoles actuels ou bien d'organiser la construction des barrages sont des institutions centralisées : le fait même de construire le barrage de Manantali qui assurera à lui seul la régularisation du débit au lieu de construire plusieurs barrages induit une telle centralisation. Lors de la suppression totale de la crue on devra effectuer un réaménagement total du territoire comprenant des déplacements de villages par rapport aux périmètres irrigués.
- Or, on a essayé de montrer plus haut que la forme de pouvoir qui s'exerçait à l'intérieur d'une petite unité territoriale visait à faire coexister les principales composantes de la société globale. Il aurait fallu démontrer également que dans le passé le pouvoir "central" était très faible : aucun des grands groupes de libres ne dominait la totalité des Leydi et l'on trouve des chefs de terre cubballo ou ceddo bien que les pullo et les toorodo soient les plus nombreux et dominant les plus vastes ensembles fonciers. Il est clair par contre que les aménagements modernes donneront un avantage considérable aux agriculteurs et supprimeront la flexibilité du système socio-économique des Haalpulaar qui reposait sur une décentralisation extrême du pouvoir.

3.2 Conclusions

Au terme de cette introduction à nos propositions, nous pensons que si l'on peut reprendre à notre compte l'idée de maîtrise du milieu (a), l'analyse que nous avons faite auparavant des principes de l'organisation sociale et spatiale toucouleur montre que la gestion centralisée des aménagements hydro-agricoles futurs (b) est au mieux une utopie, et au pire aboutira à la catastrophe. Aussi, nos propositions d'aménagements de la Communauté Rurale de Mbumba à titre d'exemple viseront à la maîtrise des conditions de la production primaire par les habitants des villages composant un Leydi ou un multiple de Leydi en tenant compte des principes de décentralisation et d'autonomie des différents Leydi, c'est-à-dire à la gestion la plus localisée possible des énergies utilisées pour faire fonctionner les machines hydrauliques nécessaires à la substitution de la culture irriguée à la culture de décrue.

4. PLAN D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MBUMBA

4.1 Quel cadre d'aménagement ?

Voyons d'abord le cadre d'aménagement que nous proposons : en l'état actuel des connaissances on peut en effet distinguer quatre cadres d'aménagements possibles, en allant du plus microscopique au plus grand par la superficie : le terroir agricole, l'Unité Agro-Halio-Pastorale (en abréviation UAHP) ou Leydi, l'Unité Naturelle d'Équipement (en abréviation UNE), enfin la Communauté Rurale (en abréviation CR).

4.1.1 Le terroir agricole

On peut partir tout d'abord des terroirs agricoles, c'est-à-dire des champs effectivement cultivés par les agriculteurs, qu'ils soient propriétaires ou non. Cependant, outre qu'il s'agit d'unités de tailles réduites qui ne concernent que les agriculteurs il faut remarquer surtout qu'on n'a pas à faire dans la vallée du Sénégal à des terroirs discrets : au lieu de cultiver uniquement dans un seul Kolangal, les habitants d'un village préfèrent cultiver la même superficie dans plusieurs Kolangal dans la mesure où toutes les cuvettes de décrue ne sont pas inondées régulièrement chaque année. Le cadre du terroir agricole serait donc trop restreint et trop morcelé pour servir de cadre à un aménagement du territoire.

4.1.2 L'Unité Agro-Halio-Pastorale (U.A.H.P.) ou Leydi

Le second niveau de structuration, c'est le Leydi qui intègre au delà des activités agricoles les activités pastorales disposées suivant un axe transversal par rapport au fleuve ainsi que les activités halieutiques. Soulignons en outre que le Leydi ne délimite pas seulement un espace cultivé par des villageois mais plutôt l'espace approprié ou contrôlé par le lignage à l'intérieur duquel se recrute le Jom Leydi : il s'agit donc d'un finage. Enfin l'intégration des activités pastorales qui remontent loin dans le Jeeri ne délimitant pas un espace continu comme celui des agricul-

teurs mais dessinant plutôt un réseau de points et d'itinéraires, nous sommes conduits à parler de territoire plutôt que de terroir. Le Leydi constitue pour nous le premier niveau d'aménagement : on en compte 8 dans la C.R. de Mbumba.

Utilisant une méthodologie qu'il serait trop long d'exposer ici mais que nous avons développé dans un rapport précédent (voir Schmitz, 1981 ; 13-33) nous avons dressé 5 cartes au 1/100 000ème des "anciennes unités territoriales" de la zone toucouleur de la vallée en utilisant le fond de carte toponymique à la même échelle dressée par Lericollais (A.) et Diallo (Y.), 1980. On peut mettre en grossière correspondance les arrondissements des départements de Podor et de Matam avec les anciennes provinces du Fuuta Tooro. On aura donc :

. Département Podor :

- 1) Arrondissement de Mbane, Tyile Boubakar : ancien Dimar
- 2) Arrondissement de Ndioum : anciens Tooro et Halaybe
- 3) Arrondissement de Kaskas ; Saldé : anciens Laaw et Yirlaabe-Hebbiyaabe

. Département Matam :

- 4) Arrondissement de Tilogne, Ourossogui : anciens Booseya et Ngenaar
- 5) Arrondissement de Kanel, Semme, ancien Damga

A titre d'exemple nous extrayons de la carte 3 les Leydi qui appartiennent à la Communauté Rurale de Mbumba (voir en annexe). On peut dès lors faire deux remarques qui découlent l'une de l'autre :

- l'axe des Leydi est transversal par rapport au réseau hydrographique (fleuve Sénégal ou Doué),
- aussi le réseau hydrographique (ou son inverse : le réseau des zones inondées) ne coïncide presque jamais avec une frontière de Leydi : chaque Leydi en effet franchit le fleuve ou les marigots puisqu'il combine des terroirs distincts comme on l'a vu plus haut.

4.1.3 L'Unité Naturelle d'Equipement ou U.N.E

L'OMVS/ORSTOM ont proposé comme cadre des futurs aménagements les Unités Naturelles d'Equipement ou U.N.E. d'après Lericollais (A.), DIALLO (Y.) 1980, la Communauté Rurale de Mbumba correspondrait aux U.N.E. suivantes :

- PKK : Abdallah, Souraye, Tioubalel ayant une population de 4 225 h/f,
- PKJ : Dioudé Diabé, Doungel totalisant 1 108 personnes,
- PKI : Mbumba, Meri, Gollere, Madina Ndiabe totalisant 2 241 personnes.

Bien qu'il s'agisse des chiffres de 1974, on peut penser que ces effectifs peuvent servir de cadre à des aménagements futurs. Ce qui nous empêche de retenir les U.N.E. comme cadre d'aménagement, c'est qu'elles sont découpées longitudinalement par rapport au fleuve alors que les Leydi, unités qui ont une pertinence aussi bien historique, politique qu'économique sont disposées transversalement par rapport au fleuve. Traditionnellement en effet, l'axe longitudinal regroupe les populations homogènes du point de vue de l'activité primaire dominante et l'on assiste à une sorte d'étagement en bandes parallèles de celles-ci. Les éleveurs du Jeeri occupent la bande la plus large et la moins peuplée ; ensuite on trouve la bande des agriculteurs de Waaló et du Jeeri située en bordure du fleuve, enfin la mince bande des pêcheurs en bordure immédiate du fleuve ou du marigot de la Doué. Ce type de séquence se trouve inversé sur la rive mauritanienne et prend des formes plus compliquées dans l'île à Morphil. Toujours est-il qu'une structuration longitudinale de l'espace procède d'une méconnaissance assez étonnante de l'espace Toucouleur et irait contre les objectifs proclamés de l'OMVS, à savoir l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Ces U.N.E. ont été délimitées uniquement à partir de critères hydrologiques appartenant à la géographie physique, c'est-à-dire des points hauts, jamais inondés du terroir des villages environnants. Les chiffres mêmes du rapport précité montrent au contraire après rapide dépouillement que le dessin des terroirs obéit à des caprices beaucoup plus historiques que géographiques, de même que les tableaux de fondations de villages à partir de villages d'origines situés sur la rive sénégalaise montrent clairement une structuration Nord-Sud, donc transversale du fleuve.

Si l'on examine l'annexe II qui concerne toujours la C.R. de Mbumba et est extrait des 7 cartes au 1/100 000ème de Lericollais (A.) et Diallo (Y.) (1980), on s'aperçoit que si la frontière de la C.R. et celle des unités naturelles PKJ et PKK correspondent quand cette frontière suit le cours du fleuve, les deux frontières divergent "sur la terre ferme" en particulier du côté du Jeeri : la frontière de la C.R. coupe en deux l'U.N.E. "PKI".

Le fait d'avoir suivi le cours du fleuve et marigot a donc pour conséquence de couper chaque Leydi en fonction du réseau hydrographique comme on le voit si l'on confronte la frontière entre les U.N.E. PKI et PKK et celles qui séparent les Leydi transversaux de Jom Juganaabe, Ardo Meri, et Jom Mbumba.

4.1.4 La Communauté Rurale ou C.R.

Le dernier cadre d'aménagement est une unité administrative, la Communauté Rurale de la réforme territoriale de 1974.

Dans la mesure où les limites administratives (département, arrondissement, C.R.) sont les héritières des anciennes unités territoriales les frontières des C.R. sont transversales par rapport au fleuve et coïncide le plus souvent avec celles des Leydi (voir annexe I).

Cependant on ne peut éviter de parler du lourd héritage des frontières coloniales : en effet le découpage de la C.R. de Mbumba

montre bien l'incohérence des deux principes de délimitation des C.R. Le principe du découpage transversal n'est plus appliqué lorsqu'on atteint le cours du fleuve Sénégal qui constitue la frontière entre deux états, le Sénégal et la République Islamique de Mauritanie : on retrouve alors le critère hydrologique qui avait présidé à la délimitation des U.N.E.

Ce problème de la frontière d'état se pose particulièrement dans le cas des villages qui ont leurs terres sises principalement en R.I.M. le Leydi des divers Dioudé Diabé divisé en cinq "districts" dépendant chacun d'un Jom Leydi distinct en un exemple frappant.

Or la méconnaissance des frontières de Leydi a déjà des effets néfastes lorsqu'il s'agit d'établir des P.I.V. et d'autoriser l'accès d'un P.I.V. à la population d'un village voisin, mais dont les terres sont situées en R.I.M., cas que l'on rencontre aussi bien à Tilogne qu'à Semmé. Dans cette circonstance l'accès en P.I.V. modifie, sans que le sache l'organisme de développement, la carte de répartition foncière des villages, à moins que les "problèmes fonciers" n'affectent le fonctionnement même du dit périmètre.

En conclusion nous proposons une redélimitation des Communautés Rurales pour les transformer en agrégats de Leydi, ou faire que, à l'inverse, le Leydi soit un multiple de Communauté Rurale. Dans certains cas on rassemblerait 2 ou 3 Leydi dans un "pôle d'équipement".

L'actuelle communauté de Mbumba qui compte 19 villages et 13 129 personnes serait redéfinie pour en faire un agrégat de Leydi, c'est-à-dire de gens qui ont un ensemble d'espaces communs ainsi que des relations historiques entre eux : cette C.R. serait donc composée de 5 Leydi dont on ne peut retenir que le nom des villages centres : Mbumba, Meri, Thioubalel, Dioudé-Diabé, Doungel.

~~D'autre part, l'on pourrait diviser la C.R. en cinq pôles essentiels, chaque pôle étant pourvu d'équipements dits de base (école, dispensaire).~~

. Pôle n° 1 :

- Doungel
- Demba Tilo
- Fonde Ali

. Pôle n° 2 :

- Dioudé-Diabé
- Fonde Elimane
- Bito

. Pôle n° 3 :

- Thioubalel
- Souraye
- Abdallah

. Pôle n° 4 :

- Mboumba
- Subali Mbumba
- Diaibe Bumba

. Pôle n° 5

- Meri
- Cokaj

CONCLUSION

On a dit plus haut que les projets d'aménagements visaient à remplacer l'exportation des ras (l'émigration) et l'importation des aliments par l'auto-fourniture des denrées de première nécessité produites sur place : il n'y auraient alors que les machines et surtout l'énergie permettant le fonctionnement des diverses machines hydrauliques qui devraient être importés dans la zone.

On a vu également que la logique des aménagements modernes obéissait à deux principes : promouvoir des projets qui supposent la maîtrise complète des conditions naturelles, et ce dans un cadre de gestion centralisé. Si le premier principe est appliqué, ce qui ne manquera pas de créer, à terme, un bouleversement total d'une société dont toute l'organisation lutte contre l'absence de maîtrise des conditions naturelles, on ne peut adopter également le second principe qui est contradictoire par rapport à l'aménagement traditionnellement décentralisé du territoire des Haalpulaar de la vallée du Sénégal.

On sait en effet qu'actuellement les accidents de trésorerie de la SAED sont souvent responsables de retards dans la distribution du fuel nécessaire au fonctionnement des motopompes des P.IV., retards qui ont souvent des conséquences catastrophiques sur la poursuite des activités de cultures irriguées de tel ou tel P.IV. Aussi insistons nous pour que soient créées des sources d'énergies décentralisées et renouvelables (capteurs solaires, éoliennes...) qui seront la condition de l'autonomie énergétique de chaque Communauté Rurale : ce sera alors le conseil de la C.R. redélimité, conseil composé de divers représentants des Leydi/Wuro qui la composent, qui aura la responsabilité de la gestion des sources d'énergies renouvelables et décentralisées.

J. SCHMITZ
ORSTOM
24, rue Bayard
75008 PARIS

BIBLIOGRAPHIE

Ce document est largement inspiré du rapport de M.G. SIDIBE "Aménagement rural : Communauté Rurale de Mboumba", Diplôme de fin d'Etudes à l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Dakar, juin 1984, 70 p. multigr., diplôme que M. Sidibe a réalisé sous notre direction, ainsi que de divers travaux cités dans le texte dont les principaux sont les suivants :

- . BA (A.H.) et DAGET (J.) - 1962 - L'empire Peul du Macina 1818-1853 Vol. I, 306 p., Paris-Mouton-La Haye - Réédition NEA-EHESS fac.(?)

 - . BOUTILLIER (J.L.), CANTRELLE (P.), CAUSSE (J.), LAURENT (C.) N'DOYE (Th.) - La moyenne vallée du Sénégal (étude socio-économique) - Paris, 1962.

 - . GALLAIS (J.) - 1967 - Le delta intérieur du Niger - Etude de géographie régionale - IFAN, Dakar, 1967, 2 T.

 - . LERICOLLAIS (A.) et DIALLO - 1980 - Peuplement et culture de saison sèche dans la vallée du Sénégal - Introduction et 7 notices accompagnant 7 cartes au 1/10 000ème. Notice explicative n° 81, ORSTOM-OMVS, Paris 1980.

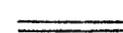
 - . SCHMITZ (J.) - 1980 - Sedentary Fulbe of the Senegal Valley - Workshop on Sahelian Agriculture - Purdue University (U.S.A.), May 1980, 31 p. multigr.

 - . SCHMITZ (J.) - 1981 - Un essai de généalogie historique : territorialité segmentarité et différenciation statutaire dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal - ORSTOM Dakar - 112 p. multigr.
-

EFFECTIFS DE POPULATION RÉSIDENTE

EFFECTIFS H / F D'après LERICOLLAIS (1974)	EN SAISON SECHE					EN SAISON DES PLUIES
	PECHEURS	AGRICULTEURS				ELEVEURS
	SUBALBE PECHEURS	SEBBE GUERRIERS	TOROBE ISLAMISES	SAFALBE MAURES	FULBE SARE Peuls sédentaires	FULBE JEERI Peuls nomades
0 / 49	○	○	□	○	△	▽
50 / 99	○	⬡	□	⬡	△	▽
100 / 199	○	⬡	□	⬡	△	▽
200 / 499	○	⬡	□	⬡	△	▽
500 / 999	○	⬡	□	⬡	△	▽
1000 / 1999	○	⬡	□	⬡	△	▽
2000 / 2999	○	⬡	□	⬡	△	▽

NDE TOPOGRAPHIQUE

 Escarpement rocheux
 Route bitumée

 Cuvettes de culture de sèche
 Route non bitumée

 WAALO
 Dune
 Limite de Département

Légende Leydi Mbumba
(extrait de Schmitz, J., 1981)

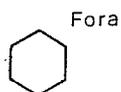
 Oulad Aouessi

LIMITES DES ANCIENNES UNITES TERRITORIALES (LEYDI)

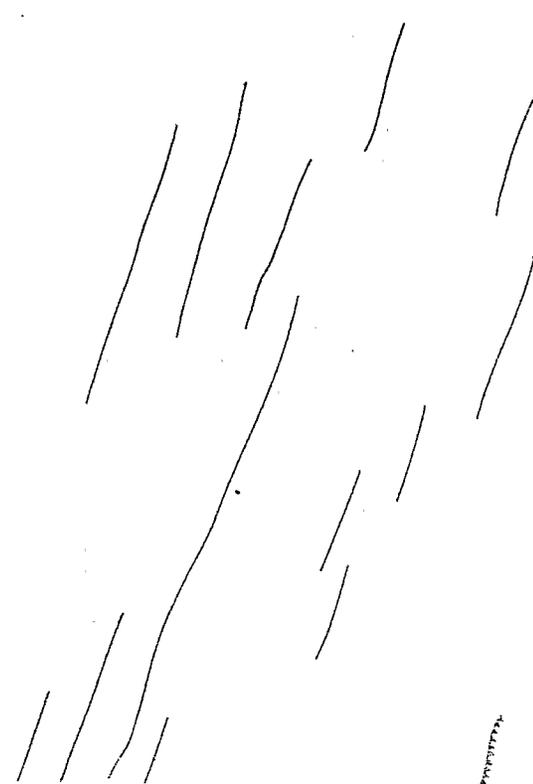
<p>KAMALIYKS NABAI JALLO</p>	<p>TITRE DU JOOM LEYDI WAALO PATRONYME DES PORTEURS DU TITRE</p>
	<p>LIMITE DE LEYDI DEPENDANT D UN VILLAGE</p>
	<p>DIVISION INTERNE DU LEYDI ENTRE QUARTIERS DU VILLAGE ET ENTRE WAALO ET JEERI</p>
	<p>LIMITE DU TERRITOIRE DES FRACTIONS PEULS NOMADES DEPENDANTS DU LEYDI</p>
<p>URURBE NANAY</p>	<p>NOM DE FRACTION DES PEULS NOMADES JEERI / WAALO</p>

LIT MINEUR (FLEUVE ET MARIGOTS)

	<p>Gues (seuils du Lit mineur)</p>
	<p>Fosses du Lit mineur</p>



Vendou Diabi



ANNEXE II
LES U.N.E. DE LA C.R. DE MBUMBA

